

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**Plateforme de Lutte Contre les Pédophiles du net (PLPN)
Brigade de protection des mineurs**

MANDAT DE POURSUITE JUDICIAIRE

Pour les nécessités d'une enquête judiciaire
(Article 390-1 du Code de procédure pénale)

OBJET: POURSUITE JUDICIAIRE
Natif 7875 : PÉDOPORNOGRAPHIE
[Cyber- Espace] INTERNET
Références de la procédure 09656101560/2021

À votre attention,

Je soussigné, M. Christian RODRIGUEZ Directeur général de LA GENDARMERIE NATIONALE, en collaboration avec la Direction central de l'Office Européen de Police (EUROPOL) Vu les articles 20, 21-1, 21 1° bis, 21-1 et 75 a 78 du Code de Procédure pénal.

Nous vous adressons ce mail par voie électronique peu après une saisie informatique de la cyber-infiltration pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur.

NOUS ENGAGEONS À VOTRE ENCONTRE DES POURSUITES POUR

- 1)* **ATTEINTE À LA PUDEUR**
- 2)* **PÉDOPORNOGRAPHIQUE**
- 3)* **EXHIBITIONNISME**
- 4)* **CYBER-PORNOGRAPHIE, SITE PORNOGRAPHIE**

Pour votre information, la loi 390-1 du Code de procédure pénale de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions et les agressions sexuelles ou les viols ont pu être commises.

Vous avez commis l'infraction après avoir été ciblé sur Internet (site d'annonce), visualisation de site à caractère pédopornographique, des photos/vidéos dénudées de mineurs et de vos échanges ont été enregistrés par notre cyber-gendarme et constituent les preuves de vos infractions. La cour de justice condamnant toutes les tentatives se rapportant au trafic sexuel ne pourrait négliger aucun effort sur de tels vandalismes.

En vertu des articles N° 98-468 du 17 juin 2007, art n° 809 alinéas 15 du code pénal – journal officiel 11 juin 2009.

Tout individu pratiquant de tels actes est passible de poursuites judiciaires et d'une peine allant de 5 à 10 ans d'emprisonnement, et de 1500 à 76.000 euros d'amende.

NB : afin d'éviter toutes expositions médiatiques pouvant salir votre image et porter atteinte à votre intégrité morale, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter par mail dès la prise de connaissance de ce document.

Vous êtes prié de nous faire parvenir vos justifications par e-mail pour qu'elles soient mises en examen afin d'évaluer les sanctions cela dans un délai strict de 72 heures.

Passé ce délai, et nous nous verrons dans l'obligation de transmettre votre dossier au Procureur de la République pour établir un mandat d'arrêt à votre rencontre et nous procéderons à votre arrestation immédiate.

Dans ce cas, vos coordonnées ainsi que votre Portait Photographique et votre dossier, seront également transmis aux associations de lutte contre les pervers/les pédophilies et aux médias pour publication afin que votre famille et vos proches sachent ce que vous faites.

Vous serez fiché comme délinquant sexuel dans toutes les administrations à travers l'Europe et au (**Registre National des Délinquants Sexuels**).

Dans un souci de confidentialité nous vous adressons cet-e-mail, vous êtes prié de vous faire entendre par mail en écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions.

Recevez cette convocation pour servir et valoir ce que de droit.

Cordialement,

M. Christian RODRIGUEZ, général de corps d'armée,
Directeur général de la gendarmerie nationale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS.

Adresse: 4 rue Claude Bernard, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - Intervention 7j/7j – 24h/24h

BUREAU DES INFRACTIONS ET DE LA LUTTE CONTRE LES PEDOPHILES